



# PLAN CLIMAT

AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

## MÉMOIRE EN RÉPONSE AUX OBSERVATIONS FORMULÉES PAR LE PUBLIC

lors de la consultation du  
7 juillet au 31 août 2025

## Préambule

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est défini à l'article L. 222-26 du code de l'environnement et précisé aux articles R. 229-51 à R.221-56. Ce document-cadre de la politique énergétique et climatique de la collectivité est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire. Il doit être révisé tous les 6 ans.

En application des dispositions de l'article L. 123-19 du code de l'environnement, une procédure de participation du public par voie électronique sur le projet de PCAET de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (délibéré par le conseil communautaire du 1<sup>er</sup> avril 2025) a été mise en œuvre. Le PCAET est en outre soumis à la réalisation d'une évaluation environnementale en application de l'article R.122-17 (10°) du Code de l'environnement.

Cette consultation publique réglementaire a eu lieu du 7 juillet au 31 août 2025.

Dans ce cadre, le dossier mis à la disposition du public a comporté :

- Délibération n° D.2025.04.15 portant adoption du projet du PCAET 2025/2030
- Diagnostic territorial
- Stratégie territoriale
- Plan d'action
- Évaluation environnementale stratégique
- Résumé non technique du rapport environnemental
- Plan d'Action Qualité de l'Air
- Avis de participation du public par voie électronique
- Avis de l'Autorité Environnementale (MRAE)
- Mémoire en réponse de Versailles Grand Parc suite à l'avis de la MRAE

Le dossier du projet de Plan Climat Air Energie Territorial était consultable :

- par voie électronique sur le site internet : <https://www.versaillesgrandparc.fr>
- sur support papier, du lundi 7 juillet au 31 dimanche août 2025, au siège de Versailles Grand Parc situé 6 avenue de Paris, 78000 Versailles, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Le public a disposé de la faculté de formuler des observations et propositions durant cette période :

- via un registre papier prévu à cet effet, disponible dans les locaux de Versailles Grand Parc : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
- via un registre dématérialisé

Les personnes intéressées ont pu prendre connaissance de l'ensemble de ces documents et transmettre leurs observations et propositions entre le 7 juillet et le 31 août 2025.

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a reçu 14 contributions.

## Réponses aux observations du public

Le présent document correspond à l'analyse des observations formulées par le public au cours de cette consultation et à la présentation des évolutions éventuelles qui y sont associées.

Une grande partie des observations formulent des propositions complémentaires aux fiches actions du PCAET, soit pour « aller plus loin » dans le descriptif et la programmation des actions, soit pour proposer d'autres actions complémentaires à celles déjà préfigurées.

L'analyse des observations formulées par le public est présentée sous la forme d'un tableau. Chaque observation a fait l'objet d'une réponse de la part de la collectivité.

Numéro Observation	Observation	Éléments de réponse
1	<p>Concernant le tri de bio déchets qui me semble indispensable je souhaiterais voir le nombre de lieux de dépose volontaire augmenter. Le quartier Montbauron en manque. Peut-être serait-ce possible derrière la mairie dans le parc ?</p> <p>Auparavant j'adhérais à une Amap. Le cultivateur les prenait. Depuis un an j'ai tenté le lombricomposteur en appartement. Entre les lombrics fugeurs et les mouchérons qui envahissent la maison ce ne sont pas des solutions viables. Aller jusqu'à Fondacio ou Mme Elisabeth est trop contraignant.</p> <p>Merci de votre prise en compte de ce besoin et de cette volonté de participer.</p>	<p>Il y a 7 zones de compostage à Versailles localisées sur l'appli TRI de Versailles Grand Parc. Pour accéder à une zone de compostage, il est nécessaire d'avoir pris contact au préalable avec le service prévention de l'Agglo (prevention.dechets@agglovgp.fr).</p> <p>S'agissant du quartier Montbauron à Versailles, il n'a pas été identifié à ce jour d'espaces verts permettant d'accueillir une zone de compostage (hormis celui du Domaine de Mme Elisabeth).</p> <p>Pour déposer vos biodéchets, vous pouvez vous rendre dans la zone de compostage située dans le jardin de l'Horloger, 1 rue Pasteur à Versailles.</p> <p>Le déploiement des zones de compostage est progressif. Pour en implanter une nouvelle dans un quartier, nous avons besoin de bénévoles pour animer et former les usagers. (Si vous êtes intéressée pour animer la démarche, n'hésitez pas à prendre contact avec le service prévention : prevention.dechets@agglovgp.fr).</p> <p>D'ici la fin 2025, nous allons déployer des abris-bacs biodéchets en expérimentation sur Versailles (le choix des sites est en cours de finalisation).</p>
2	<p>Dans le PCAET à aucun moment on ne parle de l'impact des flux de marchandises sur le territoire ! or le transport et plus particulièrement celui des biens a un impact sur nos vies, sur la qualité de l'air sur la congestion et l'occupation de la voirie et axes routiers (transit de Trappes vers Paris). A cela s'ajoute les flux qui entrent, sortent et circulent dans les villes (appelée logistique urbaine) !! si besoin mon bureau d'études Feuille de route conseils, basé à Bailly et spécialisé en logistique urbaine et innovation durable est disponible pour vous aider</p>	<p>Versailles Grand Parc n'ayant pas les compétences Voirie et Urbanisme, il n'avait pas été envisagé de fiche action sur la logistique urbaine. Toutefois après échange avec les communes, il en sera ajouté une au plan d'action, avec pour objectifs d'établir un diagnostic de la logistique urbaine sur le territoire de Versailles Grand Parc et d'élaborer un plan d'actions en faveur d'une logistique plus durable.</p>
3	<p>Bonjour, dans ce PCAET, les flux de marchandises générés par des entreprises du territoire ou par des établissements économiques autour ou plus éloignés ne sont pas considérés. Les externalités négatives du fret/transport de marchandises sont multiples: émissions GES, polluants, congestion, occupation de la voirie, accidents, pollution sonore... or notre territoire VGP est aussi concerné par cela. Mon bureau d'études Feuille de route conseils, basé à Bailly accompagne des collectivités comme VGP dans une démarche et des actions pour une logistique urbaine durable. à votre disposition pour échanger à ce sujet</p>	

<p>4</p>	<p>Dans la stratégie sur la transition des flottes de véhicule, il est indiqué que le territoire est couvert de bornes de recharges pour les VL et VUL, hors le territoire est couvert de manière très inégale. Peu ou pas de borne publique à la Celle Saint-Cloud, un bon réseau au Chesnay, un réseau très pauvre à Versailles si on enlève les parkings payants, et ce sont 3 des 4 villes les plus peuplées de la collectivité.</p> <p>Il faut densifier le réseau de bornes avec une offre alliant de la recharge lente (11/22 kW AC) et semi-rapide (50 kW DC)</p> <p>Concernant les véhicules lourds, vous évoquez les gaz renouvelables et l'hydrogène. Aujourd'hui l'H2 ralentit considérablement et est remis en question pour le transport routier hormis les flottes captives (et sous condition d'une stratégie de production/distribution de l'H2 solide), pourquoi s'entêter dans cette voie ?</p> <p>En revanche, l'électrique est absent de ce paragraphe, alors que les constructeurs anticipent jusqu'à 30% du parc PL en électrique (source : <a href="https://www.enedis.fr/presse/electrification-de-la-mobilite-lourde-longue-distance">https://www.enedis.fr/presse/electrification-de-la-mobilite-lourde-longue-distance</a>), et la part dans le transport régionale est encore plus élevée. Pourquoi ne pas encourager le déploiement d'infrastructures de recharge PL également ?</p>	<p>Le document intitulé "Stratégie territoriale" présente les objectifs visés à horizon 2030 pour le développement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques sur le territoire.</p> <p>Aujourd'hui, le déploiement des bornes de recharge n'est pas homogène selon les 18 communes. Il est important de rappeler que Versailles Grand Parc n'a pas la compétence "voirie". L'installation des bornes de recharge relève des communes, qui sont compétentes pour l'aménagement de l'espace public. Les communes sont toutes mobilisées sur le sujet. Certaines d'entre elles ont choisi de déléguer cette compétence à des syndicats d'énergie (comme le SIPPAREC ou le SIGEIF), qui assurent alors le déploiement, la maintenance et parfois l'exploitation des infrastructures de recharge. Dans le cadre du PCAET, Versailles Grand Parc n'est donc pas en mesure d'installer directement des bornes, mais intervient en tant que coordinateur afin de favoriser la cohérence territoriale et de soutenir les communes dans leurs démarches.</p> <p>Par ailleurs, le déploiement de bornes de recharge nécessite une coordination étroite avec le gestionnaire du réseau de distribution d'électricité (Enedis) et les syndicats d'énergie, ceci afin d'évaluer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la capacité du réseau local à accueillir de nouveaux points de charge, notamment en termes de puissance disponible ;</li> <li>- les travaux éventuels de renforcement ou d'extension du réseau à prévoir, en particulier pour des bornes à recharge rapide ou sur des zones à forte densité urbaine.</li> </ul> <p>Le déploiement de bornes semi-rapides sera bien entendu étudié avec les services techniques des communes et ces différents partenaires.</p> <p>Dans le cadre du PCAET, les actions de Versailles Grand Parc consisteront à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- recenser et cartographier l'ensemble des bornes existantes sur le territoire, pour améliorer l'information des usagers et identifier les zones peu ou mal desservies ;</li> <li>- travailler en lien avec les communes, les syndicats d'énergie et Enedis, afin de faciliter une planification coordonnée du développement des infrastructures de recharge, en tenant compte des contraintes techniques du réseau électrique ;</li> <li>- favoriser une approche mutualisée et stratégique à l'échelle intercommunale, notamment via l'intégration de ces enjeux dans les documents d'urbanisme et de planification de la mobilité.</li> </ul> <p>Ainsi, bien que l'agglomération ne soit pas directement maître d'ouvrage pour les bornes, elle joue un rôle structurant dans l'animation territoriale, la planification énergétique et la mise en cohérence des politiques locales de mobilité durable.</p> <p>S'agissant des bornes de recharge à destination des véhicules lourds, la réflexion à engager sur des bornes de recharge/distribution de gaz renouvelable/hydrogène cible effectivement la flotte captive de bus urbains et interurbains desservant le territoire (document "stratégie territoriale"). La politique de décarbonation des bus en Île-de-France relève d'Île-de-France Mobilités (IDFM), qui est l'autorité organisatrice des transports publics dans la région. IDFM mène actuellement des expérimentations sur différentes technologies de motorisation bas-carbone (électrique, gaz, hydrogène) et</p>
----------	--	--

		<p>adoptera les solutions les plus matures, fiables et soutenables économiquement et écologiquement. L'hydrogène, comme vous le soulignez justement, suscite des débats quant à sa pertinence pour le transport routier longue distance, hors flottes captives, notamment en raison des coûts, des rendements énergétiques et de l'état de la filière (production et distribution).</p> <p>S'agissant des flottes de poids-lourds, l'électrification de ce mode de transport routier progresse effectivement rapidement, avec des projections estimant qu'environ 30 % du parc de poids lourds pourrait être électrique d'ici 2035, selon les données du secteur et notamment d'Enedis (source : Enedis, 2023). La réflexion sur les besoins de déploiement de bornes de recharge électrique pour PL sur le territoire pourra être étudiée au sein de l'action portant sur la logistique urbaine nouvellement intégrée au PCAET. Plusieurs acteurs seront à engager dans la réflexion :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les entreprises de logistique/transport</li> <li>- Enedis, le gestionnaire du réseau, afin d'identifier les zones où le réseau peut supporter l'électrification progressive de la mobilité lourde, et anticiper les investissements nécessaires en matière d'infrastructures ;</li> <li>- les syndicats d'énergie,</li> <li>- les gestionnaires des stations-service, notamment pour le trafic de transit (implantées le long des grands axes routiers : A12, A13, N12, A86).</li> </ul>
5	<p>Dans le paragraphe 3.1.1. de la stratégie sur l'autonomie énergétique, il n'est pas fait mention d'accompagner les gros consommateurs particuliers (sous-entendu : les copropriétés avec de nombreux lots) dans leur transition énergétique.</p> <p>Il pourrait être pertinent de proposer un accompagnement dans l'analyse des propositions techniques et financières aux copropriétés qui veulent déployer du PV en toiture, de la géothermie privée ... afin d'éviter des catastrophes locales dues à des projets non maîtrisés par des particuliers.</p>	<p>Il est effectivement très important de prendre en compte les besoins spécifiques des copropriétés dans leur transition énergétique. Pour information, de nombreux projets de géothermie sont en cours d'étude et de déploiement pour certains. Ils viendront alimenter les résidences du territoire, qui seront accompagnées pour le raccordement au futur réseau de chaleur.</p> <p>En parallèle, la rénovation des bâtiments existants est essentielle.</p> <p>En effet, près de 22% des logements du territoire sont considérés comme des "passoires thermiques" (classés étiquettes F et G des anciens DPE). Dans le cadre de ses compétences, l'action 1.2.1 « Accompagner la rénovation énergétique de l'habitat et la décarbonation des modes de chauffage » traduit l'engagement de Versailles Grand Parc dans la mise en œuvre d'actions de communication, d'information et de sensibilisation afin de favoriser le passage à l'acte des propriétaires pour la rénovation énergétique de l'habitat (parc privé) et réduire les consommations d'énergie du secteur résidentiel. Les copropriétés peuvent se rapprocher de l'ALEC pour bénéficier d'un accompagnement et de conseils pour engager des travaux de rénovation thermique.</p>

6	<p>Paragraphe 3.1.4 de la stratégie : Aucune mention d'accompagnement dans la préservation de la biodiversité ultra-locale en milieu privé.</p> <p>Il pourrait être intéressant d'accompagner les propriétaires de jardin ou les copropriétés possédant des domaines enherbés, arborés, végétalisés ... dans leur entretien et dans l'optimisation du rapport entre qualité du site pour les habitants et préservation de la biodiversité locale</p> <p>Cela passe par différents points :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Stratégie de tonte raisonnée avec espaces de biodiversité non tondu au printemps / été</li> <li>- Entretien des arbres de haute tige et conseils sur les essences adaptées aux conditions actuelles et futures dans le cadre de plantation ou de remplacement</li> <li>- Sensibilisation sur la présence de faune locale (hérisson, oiseaux, insectes ...) qui sont habitant de nos résidences et qui méritent qu'on les préserve.</li> </ul>	<p>Versailles Grand Parc organise depuis 2023 des conférences sur le jardinage écologique et la gestion durable des espaces verts, les thématiques abordées sont variées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-le jardin urbain en permaculture</li> <li>-l'optimisation de l'arrosage au jardin</li> <li>-les clefs d'un sol vivant au jardin</li> <li>-le jardin face au changement climatique</li> <li>-la gestion intégrée des végétaux au jardin</li> </ul> <p>En parallèle, des ateliers pratiques « Jardicyclage » sont organisés (environ 5/an) dans les jardins partagés du territoire, où sont abordées la gestion intégrée des végétaux et la gestion différenciée, afin de préserver les ressources d'un jardin. Les thématiques suggérées dans la présente observation sont donc bien abordées lors des conférences et ateliers. La thématique sur la préservation de la biodiversité locale nous apparait intéressante, nous l'intégrerons dans le programme des ateliers et conférences à venir. A titre d'information, les prochains événements confirmés à venir sont les suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Atelier « Jardicyclage » : Gestion des végétaux dans les jardins familiaux de Fontenay le Fleury, chemin de Villepreux à Fontenay (Samedi 25 octobre de 10h à 12h)</li> <li>- Animation Nature « Découverte des invisibles du sol » : Samedi 11 octobre 2025 ; rdv à 11h00 devant l'entrée du parc de la Jonchère, parking de la Croix au Vent à Bougival.</li> </ul>
7	<p>En tant que citoyen engagé, je salue l'ambition globale du PCAET 2025–2030 présenté par Versailles Grand Parc. Toutefois, plusieurs points mériteraient, selon moi, des ajustements pour garantir une transition écologique à la fois réaliste, mesurable et partagée par l'ensemble des habitants du territoire. Voici mes observations, articulées autour de 5 axes prioritaires :</p> <p>1. Énergies renouvelables : un objectif à renforcer et à incarner localement</p> <p>Le passage de 0,2 % à 12 % d'énergies renouvelables d'ici 2030 est un pas important, mais encore modeste au regard des enjeux climatiques. Il est impératif de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préciser les actions concrètes de production locale d'énergie (solaire, géothermie, biomasse, réseaux de chaleur).</li> <li>• Accélérer la mise à disposition de toitures publiques pour l'installation de panneaux photovoltaïques.</li> <li>• Soutenir les coopératives citoyennes locales de production d'énergie.</li> </ul>	<p>1. Dans le cadre du PCAET, Versailles Grand Parc et ses communes membres se sont fixés des objectifs globaux ambitieux en matière de développement des EnR à l'horizon 2030. La prochaine étape consiste à réaliser un schéma directeur des énergies qui constituera la feuille de route du déploiement des énergies renouvelables. Dans ce cadre, les objectifs de production locale pour chacune des EnR seront affinés et les actions à engager précisées.</p> <p>Les fiches action de l'orientation 1 précisent un certain nombre d'actions déjà engagées sur le territoire en matière de production d'EnR.</p> <p>Certaines communes ont déjà installé des panneaux solaires sur leurs bâtiments publics (Jouy-en-Josas, Versailles, Bois d'Arcy...). De nouveaux projets de panneaux solaires photovoltaïques à implanter sur des bâtiments communaux ont été identifiés et sont programmés à court terme.</p> <p>De plus, dans le cadre de l'action 1.1.2 <i>Favoriser le développement de l'énergie solaire</i>, et afin d'accompagner ses communes membres, Versailles Grand Parc s'est engagée à réaliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un cadastre solaire identifiant les lieux d'installation privilégiés de panneaux solaires au regard des contraintes techniques et réglementaires ;</li> <li>- un guide d'accompagnement aux projets d'implantation de panneaux solaires sur</li> </ul>

<p>2. Rénovation énergétique : un pilier à structurer financièrement et opérationnellement La rénovation thermique est identifiée comme un levier prioritaire, ce que je soutiens pleinement. Mais les actions manquent de lisibilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il conviendrait de présenter un plan chiffré (nombre de logements rénovés par an, budgets mobilisés, gains attendus).</li> <li>• Une cellule d'accompagnement intercommunale pourrait être mise en place pour informer, orienter et soutenir les habitants dans leurs démarches.</li> </ul> <p>3. Mobilité : la transition ne doit pas se limiter à un statu quo L'étude sur la ZFE est pertinente, mais son abandon, même justifié, ne peut suffire à assurer une amélioration durable de la qualité de l'air :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il est indispensable de proposer des alternatives fortes : extension des transports en commun, bus à faibles émissions, parkings relais en périphérie.</li> <li>• Des partenariats renforcés avec la Région pour améliorer l'offre Transilien et RER me semblent prioritaires.</li> </ul> <p>4. Qualité de l'air : oser aller plus loin, même sans contrainte réglementaire Les normes de l'OMS sont exigeantes, mais la santé publique le justifie. Même si les tendances sont à la baisse, des efforts supplémentaires sont nécessaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager le remplacement des chauffages au bois non performants.</li> <li>• Créer un label "quartier respirable" valorisant les aménagements favorables à la qualité de l'air (végétalisation, réduction du trafic, bâtiments sobres).</li> </ul> <p>5. Gouvernance : ouvrir l'action publique à la société civile Le PCAET, bien que complet, reste difficile à s'approprier pour les habitants. Je propose :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La mise en place d'un budget participatif "climat" permettant aux citoyens, associations ou collectifs de proposer et co-financer des actions concrètes.</li> <li>• Une communication renforcée et vulgarisée autour des avancées du plan, avec bilans annuels publics.</li> </ul> <p>Conclusion Le PCAET 2025–2030 est un document ambitieux, mais son efficacité dépendra de sa mise en œuvre concrète, de sa capacité à embarquer</p>	<p>toiture, adapté aux spécificités du territoire (travail notamment avec les ABF).</p> <p>S'agissant des coopératives citoyennes locales de production d'énergie, toutes les pistes seront explorées si elles s'avèrent pertinentes.</p> <p>2. Versailles Grand Parc et ses communes membres ne sont pas directement compétentes pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique des logements privés. Les acteurs directement compétents pour engager des travaux de rénovation sont les copropriétés (logement privé collectifs), les bailleurs sociaux (logements sociaux) et les propriétaires privés. Dans le cadre de l'action 1.2.1. <i>Accompagner la rénovation énergétique de l'habitat et la décarbonation des modes de chauffage</i>, Versailles Grand Parc s'est fixée des actions concrètes dans le cadre du Pacte territorial, visant à travailler avec les propriétaires privés des logements collectifs, l'ANAH et le Département 78. L'Agglo organise des ateliers et conférences d'information sur la rénovation énergétique en partenariat avec l'ALEC 78 et finance à hauteur de 24 K€/an un service d'information, de conseil &amp; orientation assuré par les Espaces Conseil France Rénov' (ALEC78 pour le territoire de Versailles Grand Parc).</p> <p>3. Bien que le développement des transports collectifs relève d'Ile de France Mobilités (IDFM) qui est l'autorité organisatrice des transports en IDF, Versailles Grand Parc travaille activement avec IDFM et les exploitants pour améliorer l'offre de transport et développer l'ensemble des services de mobilité sur le territoire. Les services et les élus de l'Agglo sont fortement mobilisés sur les différents sujets : aménagement des dépôts bus et verdissement de la flotte de bus (Dépôt bus de Versailles), renfort de l'offre bus et résolution des dysfonctionnements de qualité de service, développement des aménagements cyclables,...L'Agglo et ses élus sollicitent IDFM et la SNCF dans le cadre des comités de ligne pour améliorer et renforcer l'offre ferrée. Les élus de VGP ont œuvré pour la mise en place du Transilien V qui a permis un renfort d'offre et une meilleure lisibilité des services sur le RER C. Des améliorations sont attendues prochainement sur le réseau Transilien U (SA2026) avec un meilleur cadencement et des trains plus directs notamment pour les communes de l'ouest du territoire (Saint-Cyr-l'Ecole, Fontenay-le-Fleury,...).</p> <p>4. Plusieurs aides et subventions existent pour encourager le remplacement des chauffages au bois non performants : MaPrimeRénov' (Aide de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH)) et Primes « Coup de pouce Chauffage » et Certificats d'Économies d'Énergie.</p> <p>Il n'est pas prévu de créer un nouveau label « Quartier respirable », cependant le plan d'action du PCAET a pour ambition de tendre vers des villes plus résilientes et plus</p>
--	---

	<p>les citoyens, et de la volonté politique à s'attaquer aux vrais leviers (bâtiment, transport, production locale d'énergie). En tant que citoyen responsable, je plaide pour une transition sans dogmatisme, mais avec exigence.</p>	<p>respirables. L'ensemble des actions de <i>l'orientation 2 : Développer les modes de déplacements sobres et décarbonés</i> tendent à limiter les émissions de polluants atmosphériques générés par le trafic routier (oxyde d'azote, particules fines). Plusieurs actions visant à « <i>Accompagner la rénovation énergétique de l'habitat et la décarbonation des modes de chauffage</i> » permettront de limiter les émissions de polluants atmosphériques générés par les secteurs résidentiel et tertiaire utilisant des modes de chauffage au fioul ou au gaz.</p> <p>L'action 4.1.1. <i>Agir contre les îlots de chaleur en protégeant et en développant le patrimoine arboré</i> va contribuer à végétaliser les différents quartiers des villes.</p> <p>L'action 4.1.3. <i>Construire de façon harmonieuse et équilibrée</i> a pour objectif d'élaborer un cahier de recommandations en matière d'aménagement, de composition architecturale et paysagère à destination des porteurs de projets d'aménagement urbain. Des recommandations visant à réduire l'exposition des populations aux polluants atmosphériques seront développées, avec par exemple le choix de la morphologie bâtie, des aménagements paysagers adaptés, de l'enveloppe et des caractéristiques techniques des bâtiments limitant les transferts de pollution extérieure vers l'intérieur.</p> <p>5. Il est déjà proposé dans plusieurs communes de Versailles Grand Parc un budget participatif Climat. Ce dispositif est également proposé par la Région IDF (<a href="https://www.iledefrance.fr/participer-la-vie-citoyenne/je-participe-la-vie-de-la-region/budget-participatif-ecologique">https://www.iledefrance.fr/participer-la-vie-citoyenne/je-participe-la-vie-de-la-region/budget-participatif-ecologique</a>). Les actions citoyennes locales sont ainsi valorisées.</p> <p>Les rapports et bilans annuels du PCAET seront accessibles au public.</p>
8	<p>Moins de bétonnage massif ! Revoyez la politique d'urbanisme pour inclure des VRAIS « tapis de verdure » au Chesnay, dans et autour des nouvelles constructions et aménagements de voiries, ainsi que des arbres, de la flore, etc ! Il faut s'inspirer des squares des résidences P2 ! En période de chaleur il y fait bien meilleur que rue de Versailles par exemple !</p>	<p>Face aux enjeux climatiques, il est nécessaire de créer des lieux de respiration pour tous, la Ville du Chesnay-Rocquencourt, très dense, s'est engagée depuis cinq années dans le développement d'espaces naturels et agréables. Concrètement, cela s'est traduit, entre autres, par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La désimperméabilisation et végétalisation de trois cours d'école.</li> <li>• La création de places de stationnement perméables pour véhicules électriques.</li> <li>• La plantation de plus de 150 arbres en cinq ans.</li> <li>• L'aménagement de 1,5 hectare d'espaces verts nouveaux.</li> </ul> <p>Ces actions s'inscrivent dans une démarche globale : moins de minéralisation, davantage de végétalisation, et toujours la volonté d'améliorer la qualité de vie et de renforcer le lien entre les habitants.</p>
9	<p>Ne pas toucher aux arbres existants et en planter d'autres. Limiter au maximum les démolitions de bâtiments, priorité aux travaux de réfection des bâtiments, comme expliqué dans l'exposition à Versailles, travaux d'isolation thermique à développer. Stop à la course à la densité urbanistique dans certaines communes riveraines de Versailles...</p>	<p>Ces différentes thématiques à forts enjeux sont effectivement traitées dans le plan d'action du PCAET :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les arbres jouent un rôle crucial dans la lutte contre les îlots de chaleur urbains, la séquestration carbone, la préservation de la biodiversité et l'amélioration du cadre de vie des habitants L'action 4.1.1 vise la préservation du patrimoine arboré.</li> <li>- Le PCAET prévoit le soutien à la rénovation thermique des logements des parcs</li> </ul>

		<p>privés et publics via la sensibilisation des propriétaires (particuliers et copropriétés) aux gains énergétiques de la réhabilitation et via l'accompagnement des communes et du parc tertiaire dans la réhabilitation des bâtiments (actions 1.2.1; 1.2.2 et 3.1.2).</p> <p>-Le PCAET est attentif à promouvoir une densification mesurée, qui s'inscrit dans une logique de ville durable, respectueuse des équilibres écologiques et sociaux (action 4.1.3).</p>
10	Caler une enquête publique pour un sujet aussi vaste et important, exactement sur les deux mois des vacances d'été pose question.	<p>La consultation publique a été programmée durant les mois de juillet et août 2025 en raison d'un agenda contraint. En effet, le projet de PCAET a été approuvé lors du conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 1er avril 2025. La consultation des personnes publiques associées (Etat, Région, Autorité environnementale) s'est déroulée de début avril à fin juin (jusqu'à 3 mois pour donner leur avis). L'enquête publique n'a pu être lancée qu'une fois la réception de l'avis de l'Autorité environnementale émis le 3 juillet.</p> <p>La participation du public a donc démarré le 7 juillet pour s'achever le 31 août 2025. Elle n'a pas pu être prolongée au-delà de l'été compte tenu de la période de réserve en raison des élections municipales commençant le 1er septembre. La Préfecture des Yvelines que nous avons consultée, nous a vivement conseillés de ne pas dépasser la date du 31 aout. Conscients que la période estivale n'était pas idéale pour une telle consultation, la période réglementaire de 1 mois a été étendue à 2 mois.</p>
11	Je propose l'installation d'une centrale photovoltaïque sur tout le tunnel de Fontenay qui recouvre l'autoroute A12	<p>✓ <b>Points positifs de la proposition :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'idée s'inscrit dans une démarche de transition énergétique et de valorisation des infrastructures existantes.</li> <li>- L'emplacement en bordure ou sur un ouvrage d'autoroute peut offrir une surface déjà artificialisée, donc sans empiéter sur des espaces naturels ou agricoles.</li> <li>- Cela peut aussi être perçu comme un symbole fort d'autoroute « plus durable ».</li> </ul> <p>⚠ <b>Contraintes et points de vigilance :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Sécurité et exploitation du tunnel</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le tunnel est géré par la DIR Île-de-France : toute modification doit respecter des règles très strictes en matière de sécurité routière (visibilité, incendie, interventions de secours, etc.).</li> <li>• La pose de panneaux sur un ouvrage de ce type peut poser des problèmes structurels (poids, résistance au vent, maintenance).</li> </ul> </li> <li>2. <b>Aspects techniques et réglementaires</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les tunnels routiers sont régis par des normes de sécurité européennes et françaises, qui rendent complexes les ajouts d'équipements en toiture.</li> <li>• La production photovoltaïque doit être raccordée au réseau : il faut vérifier la faisabilité électrique et l'intérêt économique.</li> </ul> </li> </ol>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>La concrétisation de cette proposition est soumise à l'accord préalable des Architectes des Bâtiments de France et des autorités compétentes.</li> </ul> <p>3. <b>Expériences comparables</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>En France et ailleurs, il existe des projets de panneaux solaires le long d'autoroutes, mais ils concernent plutôt les <b>aires de service, parkings ou sections couvertes</b> prévues pour cela, rarement les tunnels existants.</li> </ul> <p>Votre proposition de recourir au photovoltaïque est intéressante et montre une volonté de transition énergétique. Toutefois, l'installation de panneaux sur un tunnel existant, comme celui de l'A12 entre Fontenay et Saint-Cyr, se heurte à de fortes contraintes techniques et réglementaires liées à la sécurité et à l'exploitation de l'ouvrage par la DIR. Cette piste pourra néanmoins être étudiée dans le cadre plus large des solutions pour intégrer les énergies renouvelables le long de l'infrastructure (par exemple sur des aires de service, parkings ou autres surfaces adaptées).</p>
12	Où en est-on de l'organisation de la récolte des biodéchets qui devait être opérationnelle début 2024.....	Depuis 2010, Versailles Grand Parc propose des solutions de compostage aux habitants du territoire : distribution gratuite de composteurs, lombricomposteurs, bacs. Plusieurs solutions sont proposées pour l'habitat résidentiel et collectif. De nouveaux dispositifs de compostage vont être expérimentés sur l'ensemble du territoire de l'Agglo. Afin de ne pas augmenter les circuits de camions de collecte et limiter l'impact environnemental, l'Agglo a fait le choix de ne pas collecter les biodéchets en porte à porte.
13	<p>Synthèse du document du Groupe Les écologistes GL VGP</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer la TRACC dans tous les documents de planification publique</li> <li>Engager un travail avec les collectivités et les acteurs locaux (citoyens, associations) pour définir les modalités d'introduction de la TRACC dans l'ensemble des documents de planification et sectoriels locaux pertinents</li> </ul> <p>Et plus particulièrement, par rapport aux mesures proposées dans le cadre de la stratégie territoriale,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o 3.1.1 Agir pour l'autonomie énergétique du territoire <ul style="list-style-type: none"> <li>§ Subventionner les remplacements de chaudières au fioul ou au gaz par des pompes à chaleur pour les particuliers (éventuellement sous conditions de revenus)</li> <li>o 3.1.2. Développer les modes de déplacements sobres et décarbonés : <ul style="list-style-type: none"> <li>§ Prolonger la ligne de RER C au-delà de St Cyr vers Fontenay le Fleury</li> <li>o 3.1.4. Donner plus de place à la nature et reconquérir la biodiversité <ul style="list-style-type: none"> <li>§ Favoriser le débitumage des centres villes des communes denses pour réintroduire un revêtement qui permet à l'eau de pénétrer dans le sol (avec des objectifs prospectifs par quartier et ville)</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>	<p>La trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC), qui sert de base au troisième plan national d'adaptation, va être inscrite dans le code de l'environnement. Le projet de décret définit les objectifs, les principes d'élaboration et les modalités de révision de cette trajectoire de référence. L'arrêté d'accompagnement précisera quant à lui les seuils de réchauffement retenus et organise la mise à disposition gratuite des projections climatiques territorialisées. Cette démarche ouvre la voie à une prise en compte systématique des enjeux climatiques dans l'ensemble des documents de planification territoriale et sectorielle. Des références à la TRACC pourront ainsi être introduites dans les réglementations et documents sectoriels pertinents, comme les PCAET et les évaluations environnementales des projets. Versailles Grand Parc est également en attente de la déclinaison des objectifs nationaux à l'échelle locale avec le SRCAE et les COP régionales.</p> <p>Des dispositifs d'aide financières sont déjà proposés pour le remplacement d'une chaudière au fioul ou au gaz par une pompe à chaleur. Versailles Grand Parc n'a pas prévu de proposer des aides complémentaires. Voici des liens utiles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mode d'emploi MaPrimeRénov qui synthétise (des pages 15 à 20) les aides nationales disponibles (et notamment un ordre de grandeur des CEE) : <a href="https://www.anah.gouv.fr/sites/default/files/2025-01/2025-MPR-modeEmploi.pdf">https://www.anah.gouv.fr/sites/default/files/2025-01/2025-MPR-modeEmploi.pdf</a></li> <li>- Le Guide des aides financières qui vous apportera des informations détaillées concernant les aides et les critères techniques pour bénéficier de ces aides :</li> </ul>

	<p>o 4.1.5. Consommer autrement  § Mettre en place une sécurité sociale de l'alimentation</p> <p>§ Promouvoir les filières locales pour la vente des produits du territoire en partenariat avec les acteurs économiques (par exemple bureaux de poste, offices de tourisme...)</p>	<p><a href="https://www.anah.gouv.fr/sites/default/files/2025-03/202503-guide-aides-financieres.pdf">https://www.anah.gouv.fr/sites/default/files/2025-03/202503-guide-aides-financieres.pdf</a></p> <p>Le prolongement de la ligne de RER C au-delà de St Cyr vers Fontenay le Fleury n'est pas envisagé à ce jour et n'a pas fait l'objet d'une demande de la part des associations d'usagers des transports en commun. Cependant, des améliorations sur le Transilien N sont attendues en 2026 avec un meilleur cadencement et des temps de parcours optimisés.</p> <p>Il est effectivement primordial de limiter l'artificialisation et de désimperméabiliser les sols urbains en développant la végétalisation des espaces et en favorisant l'infiltration des eaux pluviales au travers la gestion à la parcelle. Les communes engagent autant qu'elles le peuvent de nombreux projets de désimperméabilisation en zone urbaine (exemple des cours d'école "Oasis"). Ces problématiques sont bien intégrées dans les documents de planification (SDAGE Seine Normandie, SAGE de la Mauldre, de la Bièvre, de l'Yvette, le règlement d'assainissement de Versailles Grand Parc) et reprises dans la plupart des PLU du territoire. Dans le cadre de l'action 4.1.2 du PCAET, Versailles Grand Parc s'est fixé 2 objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Conseiller les acteurs locaux (promoteurs, aménageurs, habitants, entreprises, collectivités) pour la mise en œuvre des actions visant à désimperméabiliser les sols, à végétaliser, à lutter contre les îlots de chaleur, à tendre vers une gestion des eaux pluviales plus optimale.</li> <li>&gt; S'assurer que les obligations réglementaires en matière de gestion des eaux pluviales à la parcelle soient prises en compte dans les différents projets d'aménagement.</li> </ul> <p>Favoriser l'accessibilité à tous à une alimentation locale de qualité constitue l'objectif des différentes actions de l'axe 4 « Accessibilité et précarité alimentaire » du Projet Alimentaire Territorial (PAT) de la Plaine aux Plateaux. Des actions ont été engagées par les communautés d'agglomération Plateau de Saclay et Saint-Quentin-en-Yvelines ; Versailles Grand Parc est en attente d'un bilan avant de déployer des actions similaires.</p> <p>Dans le cadre de l'action 3.2.5. <i>Développer le tourisme durable</i>, la valorisation des filières locales est à l'étude avec la recherche de partenariats entre professionnels du tourisme (hôteliers) et les producteurs, agriculteurs et autres associations locales.</p>
--	--	--

14	<p>Bonjour, bravo pour ce travail !  J'ai surtout regardé le plan d'action et j'ai quelques commentaires. Globalement, je trouve que vos actions sont pertinentes et je me demande si des actions supplémentaires (pas forcément très coûteuses), peuvent être envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- orientation 1 : est-ce que la recherche de la sobriété, ou a minima la réduction de la consommation ne mériterait pas d'être aussi recherchée ? Peut-être que des "récompenses" (à imaginer) pourraient être envisagées pour les foyers qui consomment le moins ?</li> <li>- orientation 2 : ne faudrait-il pas faire la promotion, voire aider le covoiturage ? Quant au vélo, je trouve difficile de me déplacer en "transversal" dans Versailles (facile le long des axes qui mènent au Château en étoile, mais difficile entre ces axes)</li> <li>- orientation 4 : pour obtenir son permis de construire pour un nouveau bâtiment, ne peut-on pas vérifier qu'il n'existe pas de bâtiment disponible voué à la destruction juste à côté. Je parle de l'exemple du bâtiment du Gradient du Technocentre Renault qui va être détruit, alors que d'autres nouveaux bâtiments sont en construction dans le même secteur (place des frères Perret). Pour le reste, encore bravo et je suis impatiente de voir la suite. Cordialement,</li> </ul>	<p>Orientation 1 : La sobriété énergétique est bien évidemment un des objectifs du PCAET avec notamment l'action 1.2.1. <i>Accompagner la rénovation énergétique de l'habitat et la décarbonation des modes de chauffage</i>. Il s'agit avec les actions de communication et de sensibilisation de tendre vers une culture commune de sobriété énergétique. D'importantes économies d'énergie peuvent être réalisées par des changements d'usage. Et les foyers les plus sobres énergétiquement seront ainsi "récompensés" avec la diminution de leur facture d'électricité !</p> <p>Orientation 2 : Les services de l'Agglo sensibilisent et promeuvent le covoiturage auprès des habitants et salariés du territoire en relayant la communication d'Ile-de-France mobilités (IDFM), autorité organisatrice des transports en Ile-de-France. Depuis 2017, IDFM soutient le covoiturage grâce à un dispositif qui assure la gratuité pour les abonnés Navigo annuels, mensuels et Imagin'R. Parallèlement, les communes sont encouragées à aménager des places de stationnement réservées au covoiturage.</p> <p>Plusieurs aménagements cyclables ont été réalisés sur les rues/boulevards transverses tels que De Lattre de Tassigny, Foch, Royale. Hors trident, des aménagements cyclables existent également sur les rues Etats-Généraux, Reine, Roi, Rockefeller, République. Par ailleurs, 80 % de la voirie est aménagée en zone 30, la sécurité des cyclistes et des piétons s'en trouve améliorée. Les services techniques de la ville poursuivent leurs études pour réaliser les aménagements cyclables et assurer ainsi la continuité cyclable sur l'ensemble de la ville de Versailles.</p> <p>Le bâtiment Le Gradient du Technocentre Renault étant implanté sur une la commune de Guyancourt, l'agglo de Versailles Grand Parc n'est pas compétente pour donner un avis sur le projet de destruction. La réhabilitation de bâtiments tertiaires type bureaux est souvent plus coûteuse que la construction de bâtiments neufs. Plusieurs opérations de réhabilitation d'anciens bâtiments ont cependant été réalisées sur le territoire : réhabilitation d'anciens bureaux en logements à Vélizy-Villacoublay, à Viroflay, conservation d'une ancienne halle SNCF pour l'aménagement du siège de Nature &amp; Découverte à Versailles,...</p>
15	<p>Les 5 orientations et les actions se dispersent entre des actions concrètes et à impact réel sur la vie en région, et d'autres actions de type communication / sensibilisation à l'effet peu mesurable mais toujours très coûteuses.</p> <p>Il manque un volet politique familiale dans le plan d'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien aux familles nombreuses (3 enfants et plus) car leur profil de consommation (par personne) est plus écologique : recyclage des vêtements, meubles et jouets au sein de la fratrie, surface de logement, loisirs de consommation locale au lieu de voyages aériens</li> </ul>	<p>Le volet politique familiale ne relève pas de Versailles Grand Parc, il est assuré par les villes dans le cadre de leurs actions sociales et de logement.</p> <p>Il n'y a pas véritablement de friche industrielle sur le territoire de Versailles Grand Parc. Plusieurs opérations de réaménagement de bâtiments ou de sites d'activités sont en cours (bâtiments non occupés dans la ZAE de Toussus-le-Noble, ancien site de l'INRIA au Chesnay-Rocquencourt...). Ces projets d'aménagement étudient l'ensemble des solutions de réhabilitation, rénovation du bâti existant.</p> <p>Dans le cadre de l'action 3.1.2 <i>Requalifier et restructurer les zones d'activités et accompagner les entreprises dans la transition écologique</i>, il est proposé un</p>

<p>vers l'étranger (trop coûteux), apprentissage du partage, cuisine de produits naturels au lieu d'acheter des produits transformés, covoiturage, durée de conservation des produits électroniques et meubles... Par ailleurs, les enfants sont les cotisants de demain pour notre système de protection sociale. Actions par la politique fiscale, de logement et d'accompagnement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien aux couples mariés, à la stabilité des mariages : deux personnes dans le même logement est plus écologique que deux logements individuels. Accompagnement fiscal et social (soutien conjugal si besoin)</li> <li>- Soutien aux colocations pour les mêmes raisons, y compris les colocations solidaires ou inter-générationnelles.</li> <li>- Eviter la pénalisation des familles par les politiques de transport et logement : acceptation des véhicules de type monospaces (pour les familles), acceptation des véhicules anciens, des logements. Ne pas imposer des travaux de logement ou changements de véhicules inabordables pour les familles donc générateurs d'exclusions. Suppression des ZFE et des DPE punitif.</li> </ul> <p><u>Il manque un volet réutilisation à faible coût des friches industrielles, vieux magasins et vieux logements.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aujourd'hui des friches industrielles (anciens garages, parkings, entrepôts, usines, logements) restent à l'abandon et les investisseurs préfèrent construire du neuf en consommant de la surface ailleurs. Le motif tient souvent aux normes imposées, qui favorisent le neuf à cause des coûts de diagnostic, dépollution, remise aux normes. Il faut raisonner en cycle de vie complet : lorsqu'on conserve une structure (ou un véhicule), le seul carbone est celui de l'usage. Si on remplace la structure (ou le véhicule) avant qu'il soit hors d'usage, le bilan carbone doit prendre en compte l'addition de la déconstruction, de la construction nouvelle (y compris fabrication des matériaux et transport), en sus du coût de l'usage. Même avec un coût d'usage plus faible pour du neuf que pour de l'ancien, le bilan est négatif pendant des années donc on augmente la pollution nette pendant plusieurs années. Sans compter que de nouvelles normes imposeront probablement de nouvelles dépenses avant que le bilan carbone ne soit devenu positif.</li> <li>- Déroger aux normes de dépollution complète, et se limiter à un nettoyage des parties restant visibles, lorsqu'une activité reprend un ancien site.</li> <li>- Déroger aux normes énergétiques, matériaux, méthodes...récentes, lors de la réhabilitation de locaux et logements anciens. Autoriser le maintien des normes de 1990/2000 lorsque la rénovation conserve</li> </ul>	<p>accompagnement technique aux entreprises dans le cadre de projets de rénovation et d'optimisation de leurs locaux.</p> <p>Certaines normes (notamment celles liées à la sécurité ou à la pollution des sols) relèvent de réglementations nationales ou européennes, sur lesquelles l'intercommunalité n'a pas de pouvoir direct.</p> <p>S'agissant de l'état du réseau électrique, il est prévu de faire un état des lieux de sa capacité et des travaux à prévoir en concertation avec les Enedis, RTE, syndicats d'énergie... L'action 1.1.1 prévoit de réaliser un schéma directeur des énergies avec pour principales étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Réalisation d'un diagnostic de la production, de la consommation et de la distribution d'énergie sur le territoire ;</li> <li>&gt; Elaboration de la stratégie de développement des énergies renouvelables ;</li> <li>&gt; Proposition de déploiement des EnR sur le territoire</li> </ul> <p>La méthodologie se fonde sur un état des lieux détaillé du système énergétique existant puis une évaluation globale et cohérente des actions à mener. Ce travail permettra d'identifier les actions permettant de garantir un réseau performant.</p> <p>La récupération de chaleur fatale via les data centers est un levier de transition énergétique de plus en plus exploité. Cette filière est incluse dans l'action 1.1.5 <i>Développer les autres énergies renouvelables</i>. ITRIUM, le datacenter immergé nouvelle génération installé à Jouy-en-Josas constitue un exemple de projet mis en place sur le territoire de l'Agglo.</p>
---	--

	<p>50% de l'infrastructure. Le bilan global sera positif</p> <p><u>Intermittence et stabilité du réseau électrique:</u> au vu des problèmes récents (Espagne) et des alertes de spécialistes sur notre réseau, la région devrait décréter un moratoire sur le soutien aux énergies intermittentes. La géothermie, oui si c'est rentable, le solaire ou l'éolien non. Il vaudrait mieux accompagner l'effort (politique et financier) pour accélérer le nouveau nucléaire plutôt que de dépenser sur la filières solaires (souvent de fabrication chinoise). Quelles actions pour sécuriser le réseau et accélérer son adaptation ? Dans certaines régions, ENEDIS refuse le branchement d'installations solaires pour les 2 ans à venir, alors que ces installations ont déjà été faites voire subventionnées...</p> <p><u>Impacts énergétiques de l'IA et de la digitalisation :</u> Il manque la prise en compte de l'impact de l'augmentation rapide des « data center » liée aux usages du « cloud » et des « fermes de calcul » liées à la croissance de l'IA. Installations très consommatrices en énergie (impact CO2, adaptation du réseau) et dissipatrices de chaleur : favoriser la récupération de chaleur plutôt que la climatisation. Toutes les grandes entreprises de la région se développent très vite dans ce domaine, il ne peut pas être absent de la stratégie et des actions.</p>	
16	<p>Plan vélo: il faut ouvrir toute l'année la traversée vélo du parc de Versailles entre Versailles et la plaine de Villepreux/Bailly. Elle manque dans la cartographie et est pourtant beaucoup plus efficace que le contournement du parc.</p>	<p>La Grille de l'Allée Royale qui donne un accès direct au grand parc de Versailles a été réouverte au mois d'août 2025 par le Château de Versailles.</p> <p>La réouverture de cette grille est une excellente nouvelle pour les habitants et cyclistes de Saint-Cyr-l'École, Bailly et des communes avoisinantes d'autant qu'elle est désormais permanente et permet de rejoindre le centre de Versailles directement sans contourner le parc. Les horaires d'ouverture du Parc sont consultables sur le site du Château de Versailles. Cet accès est bien identifié sur la carte des aménagements cyclables de l'Agglo.</p>
17	<p>Le plan devrait tenir compte du pouvoir d'achat des Français et de la situation budgétaire de la France: une règle d'or devrait être de compenser toutes les dépenses ou taxes supplémentaires par une réduction simultanée d'autres postes budgétaires existants.</p> <p>De même, le plan devrait favoriser la réduction du volume de normes et procédures administratives aux effets directs et indirects sur les coûts mais aussi le volume de données stockées ou échangées par e-mails (avec impact CO2).</p>	<p>L'objectif n'est pas de multiplier les dépenses, mais de mieux orienter les investissements publics et privés vers des solutions durables, en tirant parti notamment des aides existantes (comme MaPrimeRénov', les Certificats d'Économies d'Énergie, etc.).</p> <p>Certaines actions, comme la rénovation énergétique des bâtiments publics (action 1.2.2), visent à réduire les charges de fonctionnement à moyen terme.</p> <p>Par ailleurs, la dématérialisation croissante (échanges d'e-mails, stockage de données...) a effectivement un impact environnemental indirect, parfois sous-estimé.</p> <p>Le PCAET prévoit des actions de sensibilisation à la sobriété numérique et de promotion des bonnes pratiques dans les collectivités (action 3.2.3 <i>Positionner les services de l'Agglo en acteurs de la transition écologique : engager une démarche numérique responsable territoriale</i>).</p>

<p>18</p>	<p>Le groupe des Shifters de Versailles a relu avec intérêt le PCAET publié par Versailles Grand Parc. Sur la base des travaux effectués par le Shift Project au sujet de la résilience des collectivités locales, le groupe a formulé des propositions et réflexions que nous vous soumettons dans ce document.</p> <p>La proximité des élections municipales nous conforte dans une approche englobant les élus, les candidats aux élections, les citoyens et, en particulier, les acteurs associatifs et les collectifs, qui réfléchissent à la transition écologique.</p> <p>C'est dans cet esprit que nous répondons à la consultation publique du PCAET de VGP et que nous nous tenons à votre entière disposition pour débattre ensemble des différents points.</p> <p>Vous en souhaitant bonne lecture.</p> <p>Synthèse des observations :</p> <p><u>Gouvernance</u></p> <p>Renforcer la Gouvernance du PCAET avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la mise en place d'une structure de pilotage claire, dotée de moyens dédiés</li> <li>- la mise en place d'un dispositif de suivi opérationnel et de reporting transparent et accessible à tous et toutes</li> <li>- la création d'une instance de coordination entre communes, couplée à une démarche de capitalisation des expériences réussies, contribuerait à structurer l'action collective autour d'une feuille de route partagée, en cohérence avec les objectifs climatiques du territoire</li> <li>- Intégration d'objectifs chiffrés et mesurables</li> </ul> <p><u>Le parc bâti et urbanisme</u></p> <p>*Indiquer des objectifs chiffrés de rénovation des bâtiments par catégorie (bâtiments publics, tertiaires, logements sociaux, copropriétés et maisons individuelles) et comment les atteindre en modifiant la trajectoire actuelle</p> <p>*Revoir à la hausse le nb de rénovation des passoires thermiques</p> <p>*Quel objectif VGP se fixe pour les matériels bio-sourcés ou bas carbone ?</p> <p>*Quels objectifs chiffrés et quel cadre budgétaire pour la rénovation des bâtiments publics ?</p>	<p><u>Gouvernance</u></p> <p>L'élaboration de la stratégie et du plan d'action a constitué une première étape dans la formalisation de ce premier PCAET. Des objectifs à horizon 2030 ont été définis en matière de réduction de consommation d'énergie et d'émissions de GES. La prochaine étape consistera à affiner les objectifs des différentes actions et de définir les outils d'évaluation et de suivi du plan d'action. Ce travail sera réalisé avec les 18 communes de l'Agglo d'une part et certains acteurs et partenaires d'autre part. Les référents PCAET du COTECH seront sollicités dans le cadre d'ateliers de travail organisés en thématiques, à programmer d'ici la fin de l'année 2025.</p> <p>Les modalités de gouvernance et de pilotage, de suivi et d'évaluation du PCAET ont été détaillées dans l'introduction du plan d'action du PCAET.</p> <p><u>Parc bâti et urbanisme</u></p> <p>Versailles Grand Parc et ses communes membres ne sont pas directement compétentes pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique des logements privés. Les acteurs directement compétents pour engager des travaux de rénovation sont les copropriétés (logement privé collectifs), les bailleurs sociaux (logements sociaux) et les propriétaires privés. Fixer des objectifs de rénovation énergétique pour ce type de logements reste donc complexe et nécessite un partage de l'information avec les copropriétés, les bailleurs sociaux et les communes.</p> <p>La stratégie territoriale s'est fixée l'objectif de rénover en 2030, environ 9000 logements collectifs et 2500 logements individuels (équivalent à l'ensemble des étiquettes G sur le territoire ; environ 10 000 logements). N'ayant pas la main sur la rénovation énergétique des logements privés, l'Agglo a fait le choix de définir un objectif raisonnable et atteignable.</p> <p>En matière de matériaux biosourcés ou bas-carbone, Versailles Grand Parc se fixe l'objectif de répondre a minima à la réglementation et dans la mesure du possible de la dépasser à horizon 2030.</p> <p>Suite aux audits de ses bâtiments publics, Versailles Grand Parc priorise actuellement les travaux de rénovation/isolation en fonction de leur performance énergétique. Un plan pluriannuel d'investissement sera défini à l'issue de ce travail.</p>
-----------	--	--

	<p><u>La mobilité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nécessité de fixer des objectifs à 5 ans avec des jalons intermédiaires et un budget associé</li> <li>- Définir des indicateurs de suivi</li> <li>- le diagnostic de départ ne permet pas de cerner les besoins de mobilité (absence d'enquête de mobilité récente) et de prioriser les actions</li> <li>- Renforcer le diagnostic sur la sécurité des cyclistes et des piétons ==&gt; potentialité de zones apaisées/zones de rencontre</li> <li>- sensibilisation aux modes doux à faire auprès des habitants (elle est seulement proposée aux salariés)</li> <li>-covoiturage : Explorer des dispositifs plus incitatifs et concrets</li> <li>- Structurer la politique d'implantation des bornes de recharge : Approche plus globale au niveau de VGP avec 1 état des lieux, 1 projection des besoins et l'identification des moyens à mobiliser</li> </ul> <p><u>Le Fret / logistique urbaine</u></p> <p><u>Le développement économique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la mobilisation des acteurs économiques nécessite des moyens financiers et humains ==&gt; peu de moyens identifiés</li> </ul>	<p><u>La mobilité</u></p> <p>Avec l'aide d'IDFM, des exploitants des réseaux de TC et d'un bureau d'études, un diagnostic des déplacements et des besoins de mobilité avait été réalisé dans le cadre de la restructuration du réseau bus mise en place en 2019. Versailles Grand Parc s'est donné comme objectif de construire un observatoire des mobilités et s'est donc engagée dans le programme européen Upper. L'Agglo travaille donc à développer un observatoire de la mobilité grâce à la collecte et l'analyse de différentes données. L'infrastructure de tableau de bord a été développée, les liens informatiques ont été mis en place et renforcés pour aller puiser les données auprès des différentes sources. La consolidation en cours porte sur l'historisation des données et leur disponibilité, afin de pouvoir retourner sur des périodes antérieures et visionner l'état du trafic sur la période souhaitée. Les données de qualité de l'air sont implémentées de manière automatique, ainsi que les données Waze. Des tests sont en cours de réalisation avec des données issues de comptages avec distinction des modes. Pour la partie Jumeau Numérique du territoire, le modèle de calcul est calé pour l'ensemble de l'Ile de France et doit maintenant être étoffé sur le territoire de VGP grâce à des données de comptages.</p> <p>La qualité des données de mobilité, leur disponibilité et leur mise à jour complexifient le travail mais VGP est sur la bonne voie pour disposer d'un outil de suivi et d'analyse des transports et des mobilités sur son territoire.</p> <p>Les objectifs en matière de développement des transports collectifs routiers et ferrés sont donnés par IDFM, autorité organisatrice des transports en IDF. De même, c'est IDFM qui fixe les objectifs de parts modales à horizon 2030, les taux de fréquentation des réseaux de transport, la décarbonation des flottes de bus.... L'Agglo et ses communes membres se mettent en ordre de marche pour répondre à ces objectifs et ont inscrit dans le PCAET les actions à engager pour y répondre.</p> <p>S'agissant de la sécurisation des itinéraires piétons et cyclistes, il serait effectivement intéressant de s'assurer que cette thématique est/sera bien intégrée dans l'observatoire de la mobilité et recenser les données disponibles auprès des gestionnaires de voirie (travaux, points noirs de circulation, accidentologie,...), dans un objectif de traiter les discontinuités cyclables et piétonnes, de résorber les zones accentogènes et de proposer des aménagements adéquates.</p> <p>Les services de l'Agglo sensibilisent et promeuvent le covoiturage auprès des habitants et salariés du territoire en relayant la communication d'Ile-de-France mobilités (IDFM), autorité organisatrice des transports en Ile-de-France. Depuis 2017, IDFM soutient le covoiturage grâce à un dispositif qui assure la gratuité pour les abonnés Navigo annuels, mensuels et Imagin'R. Des lignes permanentes de</p>
--	--	--

<p>- conditionner les soutiens de la collectivité à une trajectoire ambitieuse de réduction des GES</p> <p>- Animer les acteurs pour favoriser les circuits courts et mutualiser les moyens d'approvisionnement et de livraison</p> <p>- fiche 5.2.1 sur l'EIT : le budget de 3K€ est limité, aucune vision visant à développer l'ESS</p> <p>- Pas de volet Emploi dans le PCAET : afin d'identifier les métiers vulnérables à la transition et en orientant les entreprises et les habitants vers des activités plus durables. Cela pourrait être fait en mobilisant les acteurs du territoire et en utilisant la Fresque de l'Emploi Durable, créée par SNC avec l'appui du Shift Project.</p> <p><u>Résilience et adaptation</u></p> <p>- Construire une trajectoire d'adaptation cohérente et structurée à l'échelle du territoire : Formaliser un plan de résilience intercommunal structuré, fixant des objectifs opérationnels (restauration des zones humides, curage des sols perméables, etc.) ;</p> <p>-Établir un plan de gestion de crises avec, pourquoi pas, un RETEX de la crise COVID et d'autres crises plus récentes (canicule...)</p> <p>- Instaure un observatoire local de la résilience alimenté par des indicateurs de vulnérabilité et de progrès ;</p> <p>- Organise des COP territoriales annuelles, impliquant élus, techniciens, associations et citoyens, pour évaluer les actions, mutualiser les retours d'expérience et réajuster les priorités à mi-parcours</p> <p><u>Energie</u></p> <p>- Schéma Directeur de l'Energie (SDE) : délai et budget non précisés. C'est un élément clé pour établir un diagnostic et tracer les trajectoires de consommation et de production du territoire. Le plan</p>	<p>covoiturage ont été mises en place sur la RN118 et desservent plusieurs communes dont Vélizy-Villacoublay.</p> <p>Parallèlement, les communes sont encouragées à aménager des places de stationnement réservées au covoiturage.</p> <p><u>Le Fret / logistique urbaine</u></p> <p>Versailles Grand Parc n'ayant pas les compétences Voirie et Urbanisme, il n'avait pas été envisagé de fiche action sur la logistique urbaine. Toutefois après échange avec les communes, une fiche action sera ajoutée au plan d'action avec pour objectifs d'établir un diagnostic de la logistique urbaine sur le territoire de Versailles Grand Parc et d'élaborer un plan d'actions en faveur d'une logistique plus durable.</p> <p><u>Le développement économique</u></p> <p>VGP n'a pas les capacités financières pour accompagner toutes les entreprises du territoire vers une trajectoire ambitieuse de réduction des GES mais VGP accompagne les entreprises via plusieurs dispositifs :</p> <p>→ L'Agglo accompagne les entreprises innovantes pour la transition énergétique et écologique avec son programme territorial d'incubation (action 3.1.1),</p> <p>→L'Agglo va mettre à disposition une boîte à outils à disposition des entreprises dans le cadre de leurs projets de rénovation de leurs locaux (action 3.1.2),</p> <p>→L'Agglo est également engagée dans la labellisation « Territoires d'industrie » sur l'axe « transition écologique et énergétique ». Réflexion en cours pour participer au « programme ambition bas carbone ».</p> <p>Le budget pour l'EIT est limité car il a été privilégié un travail de communication et de sensibilisation sur cette thématique. Les moyens financiers de l'Agglo sont mobilisés sur d'autres fiches action sur lesquelles l'Agglo a plus de levier. Pour ce premier PCAET, le volet emploi n'a pas été identifié comme un enjeu prioritaire.</p> <p><u>Résilience et adaptation</u></p> <p>Le PCAET a pour vocation de fixer des objectifs opérationnels permettant la réduction de notre impact environnemental et l'adaptation de notre territoire au changement climatique. Il constitue donc à lui seul un plan de résilience intercommunal. A ce jour et pour atteindre cet objectif, un travail est nécessaire pour affiner les objectifs de chaque action et mettre en ordre de marche les différents acteurs.</p> <p>Dans le cadre du PCAET, un certain nombre d'indicateurs seront suivis (à définir pour certaines actions), ces données permettront d'améliorer notre connaissance du</p>
--	---

<p>d'action doit intégrer les efforts de sobriété et les projets d'économie d'énergie (efficacité), ainsi que des projets de production EnR&amp;R.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour inciter les autres acteurs à engager des efforts, il est essentiel que les communes de VGP montrent l'exemple en matière de sobriété : cela mériterait une fiche action spécifique.</li> </ul> <p>Le chauffage résidentiel, un enjeu majeur et un plan d'action à muscler</p> <p>Le chauffage étant un poste important (29% émissions GES liés au logement résidentiel), les actions prévues se concentrent aujourd'hui principalement sur la sensibilisation, avec peu de leviers concrets identifiés. Un plan d'action plus détaillé, assorti d'indicateurs de suivi pour l'objectif de sobriété dans le chauffage (-2 m<sup>2</sup> chauffés par habitant), permettrait d'en renforcer la portée.</p> <p>Pour accompagner la fin des énergies fossiles, nous suggérons de prioriser 2 voies :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- L'information des propriétaires (individuels et collectifs) via des séances de formation et de l'aide documentaire sur des projets réalisés, voire des conseils personnalisés sur le chauffage résidentiel,</li> <li>2- Développer le réseau de bornes de recharge pour VE, en particulier sur les lieux de travail.</li> </ol> <p><u>Alimentation Agriculture</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Agroalimentation : non prise en compte du scope 3 (émissions indirectes liées à la production des aliments)</li> <li>-</li> <li>- création d'un fonds intercommunal mutualisé pourrait permettre de soutenir l'installation d'agriculteurs, l'accès au foncier ou encore la transition vers des pratiques bas-carbone</li> <li>- gouvernance participative pour mieux associer les agriculteurs, collectifs agricoles (AMAP)</li> <li>- Créer un atlas/état des lieux des terres existantes et de leur statut (exploité, transmission à venir ...), avec leurs caractéristiques de culture, comme base à une discussion plus large sur l'évolution des pratiques agricoles du territoire. Un répertoire référençant les fermes conventionnelles, en transition et bio ; quantités d'engrais apportés, herbicides, fongicides, insecticides pour établir un point de départ en 2025, définition des objectifs de diminution</li> </ul>	<p>territoire et de mesure l'impact de nos actions, aussi, il ne semble pas nécessaire d'ajouter à ce dispositif un observatoire local de la résilience.</p> <p>Les plans de gestion n'ont pas vocation à être intégrés au PCAET qui est avant tout un document de programmation.</p> <p>Aujourd'hui, des COP départementales sont organisées par les services de l'Etat et permettront de cadrer les actions à l'échelle locale. A l'échelle de Versailles Grand Parc, il est proposé de privilégier des travaux thématiques en comités plus réduits auxquels des associations du territoire pourront être amenées à participer.</p> <p><u>Energie</u></p> <p>L'étude du Schéma directeur de l'énergie sera lancée en 2026 avec un budget qui sera voté au conseil communautaire de février 2026.</p> <p>Au sein des orientations 1 et 3, plusieurs actions visent à faire des services de l'Agglo et des communes des collectivités exemplaires en matière de sobriété et de transition écologique.</p> <p>Le chauffage résidentiel est effectivement un enjeu majeur, les propositions sur l'information des propriétaires et sur le développement de bornes IRVE sont bien proposées dans le PCAET (actions 1.2.1 et 2.2.2). La fiche action 2.2.2. portant sur le développement de bornes IRVE ne s'attache pas qu'aux espaces publics, il convient en effet de prendre en compte et de favoriser leur déploiement au sein des copropriétés et des entreprises du territoire.</p> <p><u>Alimentation Agriculture</u></p> <p>Le premier PCAET de VGP a recensé uniquement les GES des scopes 1 et 2.</p> <p>Un fond intercommunal mutualisé existe déjà via le fond de 900 K€ mis à disposition par Versailles Grand Parc pour accompagner les projets agricoles, jardins familiaux..., qui souhaiteraient s'implanter sur le territoire. (Fiche action 5.3.1). L'Agglo travaille également avec la SAFER pour faciliter l'identification du foncier agricole disponible, via une convention.</p> <p>Versailles Grand Parc soutient financièrement les 2 associations, APPVPA et Terre&amp;Cité qui assurent la concertation avec les agriculteurs et leurs partenaires. (Fiche action 5.3.1).</p> <p>La chambre d'agriculture dispose déjà d'un atlas des terres et de leur statut.</p>
---	--

	<p>- Ancrer les actions locales dans une trajectoire alimentaire sobre en ressources, en favorisant une réduction de la consommation animale, le développement de régimes davantage végétalisés, et la relocalisation de certain flux alimentaires. Cela suppose non seulement des campagnes de sensibilisation, mais aussi l'introduction d'objectifs chiffrés dans la restauration collective : part de repas végétariens servis, approvisionnement local, taux de gaspillage ... Ces indicateurs permettraient d'évaluer l'impact réel des mesures prises dans le cadre du PCAET.</p>	<p>Les indicateurs sur les régimes alimentaires peuvent être amenés à évoluer, vos propositions d'indicateurs pour mesurer la trajectoire alimentaire seront soumises aux membres du COTECH.</p> <p>Les biodéchets des cantines scolaires et des marchés alimentaires sont collectés puis valorisés sur la plateforme de compostage de Sepur à Thiverval-Grignon. D'autre part une expérimentation de collecte des biodéchets en apport volontaire est programmée à partir de 2026 sur certaines communes de l'Agglo. Toutefois, la valorisation des biodéchets in situ reste privilégiée via des dispositifs de compostages individuels, collectifs ou sur l'espace public.</p>
--	--	--